

Compte-rendu du Conseil municipal du 12 février 2021

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Françoise Paule MATHEY, Justine MONTPIED, Martine PORTE, Natacha VANDAMME, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Absent(es): Néant

Pouvoirs : Monique FORMENTO donne pouvoir à Grégory BONNET, Norbert ONZON donne pouvoir à Gaël FAURE

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2020
- 3/ Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget primitif 2021
- 4/ Remplacement du matériel informatique de la mairie, adhésion au groupement de commande du SMADC
- 5/ Remplacement du copieur de la mairie et souscription d'un nouveau contrat d'entretien
- 6/ Remplacement des tables et chaises de la salle des fêtes
- 7/ Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Manzat
- 8/ Dénomination ou non de la passerelle de Bonneval
- 9/ Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux de réfection de la salle des fêtes et de l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture du hangar communal
- 10/ Remboursement d'achats effectués par le Maire
- 11/ Pacte de gouvernance communautaire
- 12/ Subventions association
- 13/ Bureau de contrôle pour les travaux de la salle polyvalente
- 14/ Questions diverses

1. Désignation secrétaire de séance

Françoise Mathey est désignée

15 voix pour

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 novembre 2020

15 voix pour

3. Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget primitif 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater, avant le vote du budget 2021, jusqu'à 25 % des sommes prévues en section investissement au budget de l'année précédente.

15 voix pour

4. Remplacement du matériel informatique de la mairie, adhésion au groupement commande du SMADC

La commune adhère au service informatique du SMADC. Tous les 5-6 ans, le SMADC propose le renouvellement du matériel professionnel vétuste. Cette année, en plus de ce renouvellement, le SMADC propose l'acquisition de matériel permettant le télétravail.

Au regard des besoins et attentes de la secrétaire de Mairie, il est décidé d'adhérer seulement au groupement d'achat « unité centrale et prestations » d'un coût potentiel de 1600€ TTC.

15 voix pour

5. Remplacement du copieur de la mairie et souscription d'un nouveau contrat d'entretien

Le matériel (imprimante-copieur-scanner) est propriété de la mairie et bénéficie d'un contrat d'entretien auprès de l'entreprise Ricoh à 0,01077€/page N/B et 0,09231 €/page couleur soit une moyenne de 53,68€/mois. Notre matériel est ancien et connaît régulièrement des pannes, Ricoh refuse de prolonger son contrat d'entretien.

Après consultation des différentes formules et de plusieurs fournisseurs, le Maire propose de retenir la proposition Ricoh avec l'achat d'un nouveau matériel à 1800€HT et un entretien à 0,004100€/page N/B et 0,03900 €/page couleur soit une moyenne de 22,29€/mois. Ainsi, le coût de l'achat du nouveau matériel de 1800€ serait plus que compensé par l'économie de 1977,47€ réalisée sur le contrat d'entretien d'une durée de 63 mois.

15 voix pour

6. Remplacement des tables et chaises de la salle polyvalente

Pour accompagner les travaux de réfection de la salle polyvalente, il est imaginé le remplacement des tables et des chaises. Le Maire présente les devis des entreprises Manutan et VEDIF.

Il est décidé de remplacer les tables. Le modèle proposé par VEDIF sera vérifié (auprès d'une commune en disposant ou par l'achat d'un exemplaire) avant la commande globale. Les chaises seront comptées avant décision finale.

14 voix pour, 1 contre

7. Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Manzat

Lors d'un rendez-vous avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, le 13 novembre 2020, il a été annoncé au Président de la communauté de communes, la fermeture de la trésorerie de Manzat au 01 janvier 2021. Les élus du territoire ont alors fait connaître leur mécontentement et incompréhension.

Par courrier en date du 02 décembre, le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme faisait connaître sa décision de reporter au 01 septembre 2021 la fermeture de la trésorerie de Manzat.

L'objectif d'un maintien pérenne des services publics reste néanmoins une priorité.

Il est indispensable de maintenir un service public de proximité, notamment des finances publiques, tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

15 voix pour

8. Dénomination ou non de la passerelle de Bonneval

Il avait été prévu lors d'un précédent conseil d'installer près de la passerelle une plaque pour remercier les deux principaux bénévoles ayant participé à la réfection. L'un d'entre eux avait ensuite fait savoir qu'il ne souhaitait pas que son nom apparaisse sur la plaque. Lors du dernier conseil, il avait donc été décidé de dénommer la passerelle avec un nom « La passerelle du Chat » rendant hommage à Jacques Chanudet, grand artisan de cette passerelle et décédé. Le second principal

artisan considère ce choix inopportun et souhaite le faire connaître au conseil. Après discussion, les conseillers décident de ré-étudier cette question ultérieurement après que la personne concernée ait apporté par écrit ses arguments.

15 voix pour

9. Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux de réfection de la salle polyvalente et de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal.

La réfection de la salle des fêtes de la commune sera en partie financée par les subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Une partie restera néanmoins à la charge de la commune.

Le Maire propose d'emprunter une somme permettant de couvrir le reste à charge de ces travaux, l'acquisition d'une partie du mobilier et le financement de l'installation photovoltaïque votée lors du précédent conseil. Il présente les différentes propositions de prêts reçues.

Il est décidé de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 60 000€ sur 20 ans à un taux d'intérêt de 0,63 % (soit 3969 € d'intérêts et 60€ de frais).

15 voix pour

10. Remboursement d'achats effectués par le Maire

Le Maire a réglé avec ses deniers personnels 264,64 € à CEDEO pour l'achat de matériel de plomberie pour l'école. Il est proposé de lui rembourser ces achats.

15 voix pour

11. Pacte de gouvernance communautaire

En vertu de l'article L5211-11-2 du CGCT, après chaque renouvellement général des conseils municipaux il incombe au (à la) Président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Les objectifs du Pacte de gouvernance communautaires sont :

- Mieux impliquer les conseillers/conseillères municipaux dans la vie intercommunale et permettre une réappropriation de l'EPCI par les communes
- Inventer une nouvelle forme d'échanges communes – EPCI
- Mieux expliquer et faire partager les choix intercommunaux

Le pacte de gouvernance est l'occasion de réaffirmer des valeurs communes qui doivent guider l'action intercommunale :

- la solidarité, la proximité et l'équité entre les communes, afin d'éviter un repli sur soi des communes
- le respect et la transparence : ces valeurs doivent s'exprimer au sein de toutes les instances de dialogue
- La recherche permanente du consensus
- La concertation avec les communes

Le conseil communautaire du 12 novembre 2020 a approuvé le principe et celui de décembre 2020 a approuvé l'avant-projet.

Les communes ont deux mois à compter du 20 décembre 2020 pour donner leur avis sur ce projet.

15 voix pour un avis favorable

12. Subventions associations

Chaque année, la commune apporte une subvention au foyer rural pour soutenir l'organisation de plusieurs manifestations. Il est proposé de reconduire cette subvention de 850 € en 2021 et de rattraper celle de 2020 pour le même montant.

15 voix pour

13. Bureau de contrôle pour les travaux de la salle polyvalente

Dans le cadre des travaux de la salle polyvalente, il est nécessaire de faire intervenir un bureau de contrôle qui produira un RVRVAT (Rapport de vérification réglementaire après travaux) à déposer auprès de la commission départementale de sécurité. Des devis ont été sollicités auprès des bureaux agréés APAVE, VERITAS et SOCOTEC. Il est décidé de retenir la proposition du bureau APAVE pour un montant de 2400€ HT.

15 voix pour

14. Questions diverses

-Compétence Assainissement collectif : il sera proposé lors du prochain conseil municipal le transfert de la compétence assainissement collectif au syndicat Sioule et Morge.

-Rythmes scolaires à partir de la rentrée automne 2021 : majoritairement, les élus de Montcel souhaiteraient que les rythmes soient les mêmes sur les deux écoles du RPI Jozerand-Montcel.

-Un nouveau correspondant La Montagne a été nommé pour notre secteur, il s'agit de Rémi Bégert.

-Le fossé de la RD408 sera curé à hauteur des maisons des familles Lebret et Muller.

-Des nids de poule seront rebouchés au carrefour de la rue du pont romain et du chemin du Champs Rougier, au carrefour de la RD122 et du Peyroux et près du four à pain du Peyroux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire la séance à 22h15.